

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de P. POLANCO, Conseillère communale, relative à l'avenir des éducateurs de rue à Anderlecht

P. POLANCO donne lecture du texte suivant :

P. POLANCO geeft lezing van de volgende tekst:

Nous avons été alertés par des acteurs de terrain concernant l'avenir du service des éducateurs de rue à Anderlecht. Selon plusieurs informations, le service des éducateurs de rue va être dissous. Je souhaiterais donc, tout d'abord, que le Collège nous confirme clairement :

Le service des éducateurs de rue va-t-il être dissous ? Si oui, à partir de quand et par quelle décision formelle ?

Si cette information se confirme, nous nous interrogeons sérieusement sur les motivations de cette décision.

Pourquoi le Collège souhaite-t-il dissoudre ce service ? Quelles sont les raisons politiques, budgétaires ou organisationnelles avancées pour justifier un tel choix ?

Nous avons également entendu que les éducateurs de rue seraient réaffectés vers le service jeunesse.

Pouvez-vous confirmer que les éducateurs de rue seraient déplacés vers le service jeunesse ?

Est ce que cette réaffectation est une manière de combler le manque de moyens et de personnel dans le service jeunesse, notamment face à l'insuffisance de financements régionaux pour engager de nouveaux éducateurs ?

Cette situation pose une question de fond. Parce que les éducateurs de rue jouent un rôle essentiel de prévention, de lien avec les jeunes les plus éloignés des institutions et de présence dans l'espace public.

Qui remplacera concrètement les éducateurs de rue sur le terrain, dans les quartiers, dans l'espace public ? Comment le Collège compte-t-il garantir la continuité de ce travail de proximité indispensable ?

Enfin, sur quelles bases ces décisions ont-elles été prises ? Quels constats, quelles évaluations, quels rapports appuient un choix ?

Et surtout : pourquoi les travailleurs concernés n'ont-ils pas été concertés, alors qu'ils sont les premiers experts de la réalité du terrain ?

Monsieur l'Echevin MOSTEFA :

Ce projet est en cours d'élaboration, il n'y a pas de transfert de personnel à l'heure actuelle. Il y a des constats qui sont émis par le service de prévention, notamment le fait qu'il y a plusieurs « sous-départements » qui sont un peu dispersés notamment les éducateurs de rue, une cellule assuétudes, une antenne scolaire, un projet « FEFA », qui travaillent tous sur des domaines un peu à part et la proposition du service, qui est encore en cours proposition c'est effectivement, d'harmoniser ces différents départements au sein de thématiques communes, notamment travailler sur l'accrochage scolaire, sur la parentalité qui sont deux facteurs de protection essentielle pour un enfant.

Renforcer les connaissances et compétences psychosociales quand un certain risque d'assuétudes et des embrigadements, mais aussi véritablement travailler autour d'un cadre, un cadre plutôt scolaire, mais à ce stade-ci, j'ai aussi émis des remarques à ma Directrice du service de prévention, de ne pas abandonner, comme vous le dites, des activités qui se font encore en rue, autours de jeunes. Je pense notamment à un projet de colis alimentaires qui s'est fait récemment encore aux Goujons, ou encore également dans le parc Rauter, où les jeunes étaient autour d'une tente pour essayer d'approcher les jeunes autour d'une thématique bien centrale.

Le Collège n'a pas encore décidé de ce projet, donc il n'y a pas de transfert ou de suppression, c'est plutôt une harmonisation autour d'un cadre et il y a des discussions qui se font avec les intéressés et la direction.

On essaie de construire ce projet avec les éducateurs en question. Les syndicats sont en contact autour de ce projet et je vous propose également d'organiser une Commission sur le sujet, afin que tout le monde puisse poser ces questions et éventuellement coconstruire ce projet, ou la création de cette nouvelle vision, en tout cas, autour des jeunes. Car on remarque que les problématiques de jeunes, dans notre commune changent et évoluent aussi. Et voir comment on peut anticiper, avec la prévention, dans un cadre plus rapproché de ces jeunes et le milieu scolaire, selon nous, l'endroit le plus adéquat.